

# FCP MAGHREBIA PRUDENCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### *Opinion*

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA PRUDENCE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2019 ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 3 687 426,399 DT et une valeur liquidative égale à 1<sup>D</sup>,744 par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA PRUDENCE » arrêtée au 31 Décembre 2019, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA PRUDENCE » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Paragraphe d'observation*

Nous attirons l'attention sur la note 5.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

## ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA PRUDENCE » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## ***Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers***

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA PRUDENCE » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA PRUDENCE ».

## ***Responsabilités de l'auditeur***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Tunis, le 13 mars 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**  
**Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI**

**BILAN**  
**Arrêté au 31 Décembre 2019**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>AC 1-Portefeuille titres</b>		<b>2 950 189,076</b>	<b>2 814 538,459</b>
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	78 923,960	-
b-Obligations et valeurs assimilées	2	2 871 265,116	2 814 538,459
<b>AC 2-Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>738 356,078</b>	<b>708 475,462</b>
a-Placements monétaires	3	654 530,360	453 324,953
b-Disponibilités	4	83 825,718	255 150,509
<b>AC 3-Créances d'exploitation</b>	<b>5</b>	<b>4 631,394</b>	<b>6 413,504</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>3 693 176,548</b>	<b>3 529 427,425</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA 1-Opérateurs créditeurs</b>	<b>6</b>	<b>4 730,612</b>	<b>4 458,809</b>
<b>PA 2-Autres créditeurs divers</b>	<b>7</b>	<b>1 019,537</b>	<b>987,423</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>5 750,149</b>	<b>5 446,232</b>
<b>CP 1-Capital</b>	<b>8</b>	<b>3 497 333,603</b>	<b>3 363 576,515</b>
<b>CP 2-Sommes distribuables</b>		<b>190 092,796</b>	<b>160 404,678</b>
a-Sommes distribuables de l'exercice	9	190 092,796	160 404,678
<b>ACTIF NET</b>		<b>3 687 426,399</b>	<b>3 523 981,193</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>3 693 176,548</b>	<b>3 529 427,425</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
Période du : 01/01/2019 au 31/12/2019  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	notes	DU 01/01/2019 AU 31/12/2019	DU 01/01/2018 AU 31/12/2018
<b>PR 1-Revenus du portefeuille titres</b>	<b>10</b>	<b>159 158,790</b>	<b>149 003,452</b>
a-Dividendes		-	-
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		159 158,790	149 003,452
<b>PR 2-Revenus des Placements monétaires</b>	<b>11</b>	<b>71 220,799</b>	<b>46 615,046</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT</b>		<b>230 379,589</b>	<b>195 618,498</b>
<b>CH 1-Charges de gestion des placements</b>	<b>12</b>	<b>- 34 595,773</b>	<b>- 32 714,504</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>195 783,816</b>	<b>162 903,994</b>
<b>PR 3-Autres produits</b>		-	-
<b>CH 2-Autres charges</b>	<b>13</b>	<b>- 3 855,373</b>	<b>- 3 670,025</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>191 928,443</b>	<b>159 233,969</b>
<b>PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>- 1 835,647</b>	<b>1 170,709</b>
<b>SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>190 092,796</b>	<b>160 404,678</b>
<b>PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>1 835,647</b>	<b>- 1 170,709</b>
<b>Variation des +/- values potentielles sur titres</b>		<b>23 757,836</b>	<b>2 454,030</b>
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</b>		<b>- 5 336,919</b>	<b>- 66,919</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>210 349,360</b>	<b>161 621,080</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du : 01/01/2019 au 31/12/2019

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	DU 01/01/2019 AU 31/12/2019	DU 01/01/2018 AU 31/12/2018
<b><u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>210 349,360</b>	<b>161 621,080</b>
a-Résultat d'exploitation	191 928,443	159 233,969
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	23 757,836	2 454,030
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	- 5 336,919	- 66,919
d-Frais de négociation de titres	-	-
<b><u>AN 2-Distribution de dividendes</u></b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b><u>AN 3-Transactions sur le capital</u></b>	<b>-46 904,154</b>	<b>26 239,688</b>
<b>a-Souscriptions</b>	<b>128 435,370</b>	<b>178 502,336</b>
Capital	74 937,642	109 686,589
Régularisation des sommes non distribuables	22 951,462	32 861,068
Régularisation des sommes distribuables	30 546,266	35 954,679
<b>b-Rachats</b>	<b>- 175 339,524</b>	<b>- 152 262,648</b>
Capital	- 102 213,963	- 93 752,591
Régularisation des sommes non distribuables	- 31 324,911	- 28 085,435
Régularisation des sommes distribuables	- 41 800,650	- 30 475,127
Droit de sortie	0,000	50,505
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>163 445,206</b>	<b>187 860,768</b>
<b><u>AN 4-Actif net</u></b>		
a- en début d'exercice	3 523 981,193	3 336 120,425
b- en fin d'exercice	3 687 426,399	3 523 981,193
<b><u>AN 5-Nombre de parts</u></b>		
a- en début d'exercice	2 141 878,659	2 125 944,661
b- en fin d'exercice	2 114 602,338	2 141 878,659
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>1,744</b>	<b>1,645</b>
<b>AN 6-TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>6,02%</b>	<b>4,84%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**AU 31 DECEMBRE 2019**

### **I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP MAGHREBIA PRUDENCE :**

FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds commun de placement de catégorie obligataire. Régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 9 Mars 2005, sous le N° 07-2005, le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005, sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA PRUDENCE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1143848/S/N/N/000.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1 DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB. Sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009, l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

### **1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les comptes du FCP MAGHREBIA PRUDENCE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la norme comptable relative aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telle que fixée par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

### **2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :**

La comptabilité du FCP MAGHREBIA PRUDENCE est tenue à partir de 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE-SICAV.

Avec le nouveau logiciel, les mouvements de souscription ou de rachat de capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- a. Journal des écritures comptables ;
- b. Grand-livre des comptes ;
- c. Balance générale ;
- d. Etats financiers.

### **3. EXERCICE SOCIAL :**

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

### **4. UNITE MONETAIRE :**

Les comptes de FCP MAGHREBIA PRUDENCE sont libellés en Dinar Tunisien.

### **5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS**

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.
- Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte dans le résultat à la date du détachement du coupon.

#### **5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN OBLIGATIONS ET VALEURS SIMILAIRES**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2019, au coût amorti (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

### **5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS**

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres OPCVM obligataires, correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.
- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.
- Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **5.4. CESSION DES PLACEMENTS**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions SICAV	Nombres de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
TUNISO EMIRATIE SICAV	740	78 923,960	78 923,960	2,14%
<b>Total</b>		<b>78 923,960</b>	<b>78 923,960</b>	<b>2,14%</b>

### 2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Emprunts des sociétés	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de L'Actif Net
AMEN BANK SUBORDONNÉ 2016-1	1 500	120 000,000	120 806,558	3,28%
ATL SUBORDONNE 2017	1 000	100 000,000	101 329,618	2,75%
ATL2013-1	450	9 000,000	9 339,777	0,25%
ATL2015-2	400	32 000,000	33 685,041	0,91%
ATL2017-1	750	75 000,000	78 733,770	2,14%
ATL2019-1	1 300	130 000,000	130 857,006	3,55%
ATTIJARI LEASING SUB 2018-1	800	64 000,000	66 294,208	1,80%
ATTIJARI LEASING 2014-1	1 000	40 000,000	41 336,656	1,12%
ATTIJARI LEASING 2016-2	600	60 000,000	63 129,705	1,71%
BH SUBORDONNÉ 2016-1	500	40 000,000	41 573,770	1,13%
BNA SUBORDONNE 2018-1	400	40 000,000	41 077,596	1,11%
BTE 2011	1 700	110 500,000	115 434,658	3,13%
BTE 2016	1 400	140 000,000	147 899,989	4,01%
CIL 2015-2	400	8 000,000	8 084,275	0,22%
CIL 2017-1	500	30 000,000	30 936,918	0,84%
CIL 2018-1	900	90 000,000	97 297,446	2,64%
EMPRUNT SUBORDONNÉ BTK 2014-1	200	8 000,000	8 022,146	0,22%
EMPRUNT SUBORDONNÉ HL 2015-1	350	21 000,000	21 134,510	0,57%
HL 2013/2	650	26 000,000	27 285,867	0,74%
HL 2014-1	300	12 000,000	12 128,892	0,33%
HL 2015-1	1 000	60 000,000	62 532,590	1,70%
HL 2015-2	300	24 000,000	25 148,931	0,68%
HL 2016-2	500	40 000,000	40 233,355	1,09%
HL 2017-3	300	30 000,000	31 844,384	0,86%
HL 2018-02	600	60 000,000	64 688,219	1,75%
TUNISIE LEASING SUBORDONNE 2018	600	60 000,000	65 048,548	1,76%

TUNISIE LEASG&FACTORING 2019-1	450	45 000,000	47 152,033	1,28%
TUNISIE LEASING 2013-1	600	12 000,000	12 171,147	0,33%
TUNISIE LEASING 2014-1	600	24 000,000	24 956,223	0,68%
TUNISIE LEASING 2015-1	400	24 000,000	24 951,266	0,68%
TUNISIE LEASING 2015-2	450	36 000,000	37 847,803	1,03%
TUNISIE LEASING 2018-1	1 250	125 000,000	130 354,645	3,54%
UIB SUBORDONNÉ 2015	1 000	60 000,000	61 937,705	1,68%
UIB SUBORDONNÉ 2016	750	75 000,000	79 438,356	2,15%
UIB 2009-1	1 000	50 669,184	51 396,926	1,39%
UIB 2011-1	400	24 000,000	24 423,030	0,66%
<b>TOTAL 1</b>		<b>1 905 169,184</b>	<b>1 980 513,567</b>	<b>53,71%</b>

<b>Emprunts d'Etat</b>	<b>Nombre de Titres</b>	<b>Coût d'Acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2019</b>	<b>% de L'Actif Net</b>
BTA 5.5% Octobre 2020	150	144 120,000	150 597,183	4,08%
BTA 5,6% Août 2022	140	135 820,000	141 438,867	3,84%
BTA 6.3% Octobre 2026	100	96 700,000	98 959,403	2,68%
BTA 6.6% Mars 2027	100	94 000,000	99 382,883	2,70%
BTA 6.3% Avril 2028	80	72 880,000	77 904,939	2,11%
BTA 7.5% Juillet 2032	360	296 820,000	322 468,274	8,75%
<b>TOTAL 2</b>		<b>840 340,000</b>	<b>890 751,549</b>	<b>24,16%</b>
<b>TOTAL (1+2)</b>		<b>2 745 509,184</b>	<b>2 871 265,116</b>	<b>77,87%</b>

Le coût d'acquisition du portefeuille titres s'élève au 31 Décembre 2019 à 2 824 433,144 DT contre 2 728 520,103 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 95 913,041 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

<b>Acquisitions</b>	<b>Coût d'acquisition</b>
Actions SICAV	78 923,960
Emprunts des sociétés	175 000,000
Emprunt d'état	296 820,000
<b>Total</b>	<b>550 743,960</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

<b>Sorties</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Prix de cession</b>	<b>Remboursement</b>	<b>Plus ou moins-values réalisées</b>
Emprunts des sociétés	349 560,919	0,000	349 494,000	- 66,919
Emprunts d'Etat	105 270,000	0,000	100 000,000	- 5 270,000
<b>Total</b>	<b>454 830,919</b>	<b>0,000</b>	<b>449 494,000</b>	<b>- 5 336,919</b>

### 3. PLACEMENTS MONETAIRES

Les placements monétaires s'élevaient au 31/12/2019 à 654 530,360 DT soit 17,75% de l'actif net et se détaillent comme suit :

Désignation	Date d'échéance	Nombre de jours	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
PAT (ATB)	27/02/2020	90	TMM+4,53%	300 000,000	302 555,606	8,21%
PAT (BNA)	12/03/2020	90	TMM+6,4%	100 000,000	100 593,880	2,73%
PAT (STB)	12/03/2020	90	TMM+5,4%	250 000,000	251 380,874	6,82%
<b>Total</b>				<b>650 000,000</b>	<b>654 530,360</b>	<b>17.75%</b>

### 4. DISPONIBILITES

Les disponibilités du fonds en banque s'élevaient au 31/12/2019 à 83 825,718 DT, soit 2,26 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires totalisant 4 631,394 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 5 750,149 DT, le taux d'emploi en liquidité est ramené à 2,24 % de l'actif net.

### 5. CREANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 4 631,394 DT, contre 6 413,504 DT au 31/12/2018 et correspond principalement aux intérêts courus sur les avoirs bancaires.

### 6. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 4 730,612 DT contre 4 458,809 DT au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Gestionnaire	2 424,307	2 268,270
Dépositaire	2 306,305	2 190,539
<b>TOTAL</b>	<b>4 730,612</b>	<b>4 458,809</b>

### 7. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 1 019,537 à DT contre 987,423 DT au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2019	31/12/2019
Conseil du marché financier (CMF)	340,433	318,529
Publication	200,000	200,000
État	479,104	468,894
<b>TOTAL</b>	<b>1 019,537</b>	<b>987,423</b>

## 8. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2018</u>	
Montant	3 363 576,515
Nombre de titres	2 141 878,659
Nombre de porteurs de parts	4
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	74 937,642
Nombre de titres émis	74 937,642
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	102 213,963
Nombre de titres rachetés	102 213,963
<u>Capital au 31-12-2019</u>	
Montant <sup>(2)</sup>	3 336 300,194
Nombre de titres <sup>(1)</sup>	2 114 602,338
Nombre de porteurs de parts	3

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 3 497 333,603 DT détaillé comme suit :

<b>(2)</b>	<b>3 336 300,194</b>
Résultat 2018 capitalisé	160 404,678
Régularisation du résultat 2018 capitalisé	-9 418,737
Variation des différences d'estimation	23 757,836
Plus ou moins-value réalisée sur cession des titres	-5 336,919
Régularisation des sommes non distribuables	-8 373,449
<b>Capital au 31/12/2019</b>	<b>3 497 333,603</b>

## 9. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31/12/2019 un montant de 190 092,796 DT contre 160 404,678 DT au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Résultat distribuable	191 928,443	159 233,969
Régularisations	-1 835,647	1 170,709
<b>TOTAL</b>	<b>190 092,796</b>	<b>160 404,678</b>

## 10. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2019 un montant de 159 158,790 DT contre 149 003,452 DT au 31/12/2018 et se détaillent ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
Intérêts sur BTA	31 298,710	31 803,999
Intérêts sur obligations	127 860,080	117 199,453
<b>TOTAL</b>	<b>159 158,790</b>	<b>149 003,452</b>

## 11. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 71 220,799 DT contre 46 615,046 DT au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts sur les avoirs bancaires	17 568,816	11 911,815
Intérêts sur placements à terme*	53 651,983	24 035,211
Intérêts sur placements en certificats de dépôts*	0,000	10 668,020
<b>TOTAL</b>	<b>71 220,799</b>	<b>46 615,046</b>

\* Les données de l'exercice 2018 ont été retraitées pour des besoins de comparabilité.

## 12. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA PRUDENCE.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2019 à 34 595,773 DT, contre 32 714,504 DT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	25 812,953	24 399,474
Rémunération du dépositaire	8 782,820	8 315,030
<b>TOTAL</b>	<b>34 595,773</b>	<b>32 714,504</b>

## 13. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 3 855,373 DT contre 3 670,025 DT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Redevance CMF	3 624,902	3 426,282
Publicité et Publication	200,000	200,000
Commission bancaires	22,671	35,543
Impôts et taxes	7,800	8,200
<b>TOTAL</b>	<b>3 855,373</b>	<b>3 670,025</b>

### III. AUTRES INFORMATIONS :

#### 1. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	2019	2018	2017	2016	2015
Revenus des placements	0,108	0,091	0,083	0,068	0,062
Charges de gestion des placements	-0,016	-0,015	-0,015	-0,013	-0,013
<b>Revenu net des placements</b>	<b>0,092</b>	<b>0,076</b>	<b>0,068</b>	<b>0,055</b>	<b>0,049</b>
Autres charges	-0,002	-0,002	-0,002	-0,001	-0,002
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,090</b>	<b>0,074</b>	<b>0,066</b>	<b>0,054</b>	<b>0,048</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,001	0,001	-0,001	0,004	0,003
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,089</b>	<b>0,075</b>	<b>0,065</b>	<b>0,058</b>	<b>0,051</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,011	0,001	0,001	-0,001	0,002
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,002	0,000	0,000	0,001	0,000
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation</b>	<b>0,009</b>	<b>0,001</b>	<b>0,001</b>	<b>0,000</b>	<b>0,002</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>0,099</b>	<b>0,075</b>	<b>0,067</b>	<b>0,054</b>	<b>0,05</b>
Droits d'entrée	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,009</b>	<b>0,001</b>	<b>0,001</b>	<b>0,000</b>	<b>0,002</b>
Régularisation du résultat non distribuable	<b>0,001</b>	<b>0,000</b>	<b>-0,001</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Sommes non distribuables</b>	<b>0,010</b>	<b>0,001</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,002</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1,744</b>	<b>1,645</b>	<b>1,569</b>	<b>1,504</b>	<b>1,446</b>

Ratios de gestion des placements	2019	2018	2017	2016	2015
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,96%	0,96%	0,95%	0,95%	0,95%
autres charges / actif net moyen	0,11%	0,11%	0,11%	0,11%	0,11%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,31%	4,66%	4,21%	3,86%	3,79%

L'actif net moyen étant arrêté à 3 613 908,047 DT.

## **2. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE :**

### **2.1 REMUNERATION DU GESTIONNAIRE :**

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA PRUDENCE moyennant une commission de gestion de 0,6% HT calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net et payée trimestriellement. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

L'UNION FINANCIERE prend en charge depuis 2011 les honoraires du commissaire aux comptes du fonds FCP MAGHREBIA PRUDENCE.

### **2.2 REMUNERATION DU DEPOSITAIRE :**

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA PRUDENCE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Une Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.